



## Quel solution après le moratoire?

Par **ninadu93\_old**, le **25/11/2007** à **19:21**

Coucou,rnrnJe souhaiterais avoir quelques renseignements sur les suites données à une période de moratoire. Voila j'ai été obligé de déposer un dossier de surendettement suite à l'abandon de mon ex conjoint. Je vis seule avec 4 enfants. Lors de l'examen de mon dossier j'avais une capacité de remboursement négative et j'ai été orienté vers un moratoire. J'ai été licencié en mars 2007 et j'ai créé une SARL pour pouvoir améliorer ma situation. Je suis gérante majoritaire (J'ai 35% des parts et le reste est au nom de mes enfants). je voudrais savoir si mon statut peut bloquer mon dossier. rnD'autre part je voudrais savoir dans quelles mesures je peux bénéficier d'un effacement partiel des dettes ?